

**Réunion de la Commission de Suivi des anciens Sites
uranifères de Haute-Vienne**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
À COMPREIGNAC (87)
Mercredi 30 novembre 2016 – 10 heures**

PROJET

Liste des participants

Collège « Administrations de l'Etat »

Bénédicte MARTIN : Sous-Préfète de Bellac et de Rochechouart
Jean HUART : DREAL Nouvelle Aquitaine
Isabelle HUBERT : DREAL Nouvelle Aquitaine
David MOULIN : Direction départementale des territoires
Florent BESSE : Agence régionale de Santé Nouvelle Aquitaine
Pascal BOISAUBERT : Autorité de sûreté nucléaire

Collège « Collectivités territoriales ou établissements publics »

Jean-Marc LEGAY : Mairie de Razès
Maurice BEFFARAL : Mairie de Bessines-sur-Gartempe
Béatrice COULOUMY : Mairie de Saint-Sylvestre
Jacques PLEINEVERT : Mairie de Compreignac
Gisèle JOUANNETEAUD : Mairie de Saint-Léger la Montagne
Michel FORT : Mairie de Laurière

Collège « Exploitant »

Bruno SCHIRA : Directeur de l'établissement Areva de Bessines-sur-Gartempe
Victoire LUQUET de SAINT GERMAIN : Responsable Areva après-mines France
Caroline BENESTEAU : Responsable territoriale région Limousin, Areva

Collège « Riverains et associations de protection de l'environnement »

Paul GENET : Association pour la Sauvegarde de la Gartempe
Marcel BAYLE : Association Sources et Rivières du Limousin
Michel GALLIOT : Limousin et Nature Environnement
Sébastien CHAGNOU : Fédération Pêche 87

Collège « Salariés »

Alexandra TROUBAT : Employée de la Société Areva
Gary MURPHY : Employé de la société Areva
Laurent AUBERT : Employé de la société Areva

Personnalités non-membres de la commission

Gisèle PALADINI : DREAL Nouvelle Aquitaine
Nathalie MARLIER : DREAL Nouvelle Aquitaine
Bruno GUERIN : Chargé de communication, Ets Areva de Bessines-sur-Gartempe
Madame LEFEBURE : Areva
Alexandre LEPAGE : Areva
Michel DUCOURET : Sous-préfecture de Bellac

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la CSS du 23 juin 2015.
- Présentation des travaux relatifs à l'enlèvement des stériles miniers (DREAL).
- Bilan des actions menées sur le site de l'ancienne station-service de Bessines-sur-Gartempe (DREAL).
- Bilan des actions menées sur les ICPE (DREAL).
- Bilan des contrôles inopinés sur les sites miniers (DREAL).
- Bilan de l'auto-surveillance des sites (AREVA).
- Bilan des travaux sur l'étang de la Cruzille (AREVA).
- Qualité des eaux du lac de Saint-Pardoux (DREAL).
- Résultat de la campagne de mesures des sédiments dans le lac de Saint-Pardoux (AREVA).
- Questions diverses : présentation du projet de plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) par l'ASN.
- Désignation d'un représentant du collège « salariés » au bureau de la CSS.

Documents associés

Compte-rendu validé de la CSS du 23/06/2015

Présentation DREAL travaux stériles

Présentation DREAL travaux station-service

Présentation DREAL bilan ICPE

Présentation DREAL contrôles inopinés

Présentation AREVA des résultats de surveillance des sites en 2015

Présentation AREVA résultats de mesure des sédiments du lac de Saint-Pardoux

Présentation DREAL comité de suivi lac de Saint-Pardoux

Présentation AREVA travaux étang de la Cruzille

Présentation ASN - PNGMDR et U308

10 h 15 – Début de la réunion

Introduction

Mme MARTIN, Sous-Préfète de Bellac et de Rochechouart

Ouvre la réunion.

Les membres de la CSS procèdent à un tour de table.

Mme MARTIN, Sous-Préfète de Bellac et de Rochechouart

Signale que l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2016 a modifié la composition du collège « élus des collectivités territoriales » : ont été nommés Mme WINDRINGE, titulaire et Monsieur Michel HANTEN, suppléant pour la commune de Jouac, en remplacement de M. ROSICKI décédé.

Approbation du compte-rendu de la CSS du 23 juin 2015

M. SCHIRA, Areva

Observe différentes erreurs : en page 5, le site de Jouac a été fermé en 2001 et non en 2011. A la deuxième ligne du paragraphe 5, il faut lire « *dans des proportions équivalentes* » au lieu de « *propositions équivalentes* », ainsi que « *par le BRGM* » au lieu de « *par BRGM* » au paragraphe 8 et supprimer l'apostrophe avant « études ». En bas de la page 8, il propose « *les travaux consisteront à décaper la terre en place, à ajouter des stériles sur la zone, à déniveler pour assurer la continuité de la pente et le bon écoulement des eaux et à les couvrir par 40 centimètres de matériaux primaires et de terre végétale* ». Monsieur SCHIRA demande que le

compte-rendu soit communiqué plus tôt après la tenue de la CSS pour faciliter les remarques éventuelles.

Mme MARTIN, Sous-Préfète de Bellac et de Rochechouart

prend note de cette requête et sollicite le vote des membres de la commission sur l'adoption du compte-rendu.

Le compte-rendu de la CSS du 23 juin 2015 ainsi amendé est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Présentation des travaux relatifs à l'enlèvement des stériles miniers (DREAL)

Mme HUBERT, DREAL

Donne lecture du rapport.

M. GALLIOT, Limousin Nature Environnement

S'enquiert de la notion de conservation de la mémoire. Est-elle en lien avec la propriété du terrain et sa destination ? Cette conservation de la mémoire est-elle inscrite dans un acte notarié ?

Mme HUBERT, DREAL

Répond que, sous réserve d'un positionnement abouti du ministère de l'Écologie, ces sites seraient inscrits, au niveau cadastral, en secteur d'information des sols, nouvel outil en cours de déploiement. De cette façon, un tiers désireux d'aménager ce parking devra réaliser une étude de sol.

M. LEGAY, Mairie de Razès

Signale qu'Areva a procédé à des travaux d'extraction de radon dans un de ses anciens bâtiments, qui a été cédé à la municipalité. Si ces travaux ont été efficaces pour le rez-de-chaussée, les locaux techniques situés au sous-sol continuent à enregistrer des teneurs en radon élevées ; au point qu'Areva préconise de cesser toute activité dans ce local, actuellement prêté à un groupe de musique quelques heures par semaine. M. LEGAY demande si des travaux de remédiation sont envisageables.

Mme LUQUET de SAINT-GERMAIN, Areva

Répond que des travaux complémentaires ne sont pas prévus pour cette pièce. Elle recommande à nouveau de ne pas l'ouvrir au public et de l'aérer naturellement.

M. LEGAY, Mairie de Razès

Déplore que ce local soit désormais inutilisable.

Mme MARTIN, Sous-Préfète de Bellac et de Rochechouart

Propose de retravailler à cette question, le cas échéant avec l'ARS sur le risque radon (fonction de l'exposition), pour trouver une solution, éventuellement par déménagement de l'activité.

M. BAYLE, Sources et Rivières du Limousin

Demande si les usagers du local sont informés du risque.

M. LEGAY, Mairie de Razès

Le confirme et assure que l'exposition est minime puisque la pièce est utilisée une à deux heures par semaine.

Bilan des travaux menés sur le site de l'ancienne station-service de Bessines-sur-Gartempe (DREAL)

Mme HUBERT, DREAL
Donne lecture du rapport.

Bilan des actions menées sur les ICPE (DREAL)

Mme HUBERT, (DREAL)
Donne lecture du rapport.

M. GALLIOT, Limousin Nature Environnement

Demande si des demandes d'extension sont envisagées pour le stockage d'uranium appauvri du site de Bessines, qui a atteint 75 % de ses capacités de stockage.

M. SCHIRA, Areva

souligne que l'uranium appauvri est aujourd'hui toujours considéré comme matière valorisable et confirme que l'arrêté préfectoral du site de Bessines limite la quantité stockée à 199 900 tonnes. Areva étudie plusieurs scénarios au niveau national pour stocker cette matière, soit sur le site de Bessines, soit sur celui du Tricastin.

M. BAYLE, Sources et Rivières du Limousin

Demande si ces déchets restent considérés comme des matières valorisables et évoque une évolution réglementaire.

Questions diverses : présentation du projet de plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR) par l'autorité de sûreté nucléaire (ASN)

M. BOISAUBERT, ASN

Répond que l'État, au vu des études sur les possibilités de valorisation de certaines matières, peut décider de requalifier une matière en déchet. L'exploitant a choisi d'entreposer cet uranium compte tenu de certaines possibilités et hypothèses de son réemploi pour un usage nucléaire, notamment dans les réacteurs de quatrième génération où il servirait de combustible. L'ASN a émis un avis en février 2016 confirmant la possibilité technique de réemploi de cet uranium appauvri, mais les perspectives de volumes qui seraient réutilisés seraient inférieures au stock existant et à venir. Aussi, dans son avis repris dans le projet de PNGMDR 2016-2019, l'ASN a demandé que 1/ soit mise à jour l'étude de possibilité de revalorisation et de réutilisation de l'uranium appauvri 2/ qu'Areva émette des propositions sur l'entreposage sachant que les capacités d'entreposage seront saturées d'ici 2022 et 3/ que l'ANDRA (agence nationale de gestion des déchets radioactifs) considère les hypothèses pour un stockage à long terme, dans la perspective d'un éventuel classement d'une partie du stock d'uranium appauvri en déchet. M. BOISAUBERT donne l'exemple d'installations de l'ANDRA dans la région de Troyes pour les déchets faiblement radioactifs et à vie courte, qui y sont stockés dans les mêmes conditions que les déchets dangereux. Il précise enfin que les inspections de la DREAL en 2015 et de l'ASN en 2016 montrent que les conteneurs sont entreposés de façon satisfaisante et prenant correctement en compte les enjeux.

M. BAYLE, Sources et Rivières du Limousin

Note que l'entreposage est opéré pour une durée courte alors que le stockage est prévu pour un long terme. Il s'enquiert de la notion de courte vie.

M. BOISAUBERT, ASN

Répond que l'on distingue communément 3 durées de vie. Les radionucléides à « très courte vie » ont une période inférieure à 100 jours et s'éliminent par décroissance radioactive jusqu'à ce que l'activité résiduelle soit telle que le déchet puisse aller en filière conventionnelle. Les radionucléides à « vie courte » ont une période inférieure à 31 ans. Au bout de 10 périodes, soit 300 ans (gérable à l'échelle humaine), la radioactivité aura baissé de 1000 et ne sera plus une problématique. Quant aux radionucléides à « vie longue » (période > 30 ans), ils font l'objet de traitement et de stockage spécifiques, comme par exemple au CIRES (à l'est de Troyes). Deux autres filières sont à l'étude, l'une dans cette même région, l'autre dans la Meuse pour les déchets à moyenne et à forte activité.

M. GALLIOT, Limousin Nature Environnement

S'étonne qu'il soit techniquement possible de réutiliser l'uranium appauvri dans les réacteurs de quatrième génération. Il fait part de son scepticisme quant à la faisabilité technique de ce réemploi dans les années à venir.

M. BOISAUBERT, ASN

Souligne que l'ASN ne se prononce pas sur les délais, mais assure qu'il est techniquement possible de réutiliser l'uranium appauvri. Si l'État requalifie tout ou partie du stock d'uranium appauvri en déchet, ceux-ci seront alors gérés par l'ANDRA, qui devra pour cela proposer une solution viable de stockage à long terme.

Bilan des contrôles inopinés sur les sites miniers (DREAL)

Mme PALADINI, DREAL

Donne lecture du rapport.

M. Paul GENET, Association pour la sauvegarde de la Gartempe

Observe un marquage significatif en aval immédiat du rejet dans le ruisseau de la station de traitement du Bernardan. Il s'enquiert de son impact sur les écosystèmes et souhaite savoir s'il est en lien avec le débit du milieu récepteur et le débit de la station d'épuration.

Mme PALADINI, DREAL

Répond que l'objectif principal des contrôles inopinés est de comparer les résultats à ceux obtenus dans le cadre de l'auto-surveillance menée par Areva, ce qui permet de confirmer la cohérence des résultats. Concernant l'impact, il est attendu qu'Areva définisse le milieu récepteur et analyse la compatibilité des rejets avec la directive-cadre sur l'eau.

Mme HUBERT, DREAL

Ajoute qu'il est délicat de parler de ruisseau récepteur puisque cette partie est intégralement composée des rejets de traitement. Pour cette raison, les contrôles sont également effectués dans la Benaize. Des études d'impacts menées sur le Rigeallet et le Riaubrigant par le passé et présentées dans une précédente CSS n'ont pas mis en avant d'impact sur les écosystèmes.

M. GENET, Association pour la sauvegarde de la Gartempe

Estime que l'attention portée sur ce cours d'eau devrait être aussi importante que celle accordée à la Benaize. Il n'a pas souvenir d'une étude d'impact menée pour le Rigeallet.

Mme MARTIN, Sous-Préfète de Bellac et de Rochechouart

L'invite à consulter le site de la DREAL, qui contient probablement la présentation de cette étude en CSS.

M. BAYLE, Sources et Rivières du Limousin

Demande si la consommation des poissons pêchés dans ces cours d'eau peut avoir des incidences sur la santé humaine.

M. BESSE, Agence Régionale de Santé

N'a pas connaissance d'une étude qui aurait été menée sur les poissons pêchés dans le Rigeallet, à proximité du Bernardan. Cependant, l'étude menée sur la chair des poissons pêchés dans le Saint-Pardoux avait conclu à leur innocuité, sachant qu'en outre le radium se concentre sur les arêtes, qui ne sont normalement pas consommées (ou ponctuellement).

M. GENET, Association pour la Sauvegarde de la Gartempe

S'enquiert des suites réservées au projet de captage des eaux de la nappe sous le site de stockage du Bernardan, qui avait été présenté lors de la précédente CSS.

Mme HUBERT, DREAL

Confirme que ce projet, envisagé suite aux résultats de la tierce expertise réalisée sur ce site, fait partie des travaux en cours et du suivi par l'administration. Il ne peut pas encore en l'état,

être présenté en CSS compte tenu des études complémentaires et des budgets qu'il exige, mais le sera en son temps une fois le projet défini.

Bilan de l'autosurveillance des sites (AREVA)

Mme BENESTEAU, Areva

Donne lecture du rapport.

Sébastien CHAGNOU, Fédération Pêche 87

Demande si des données minimales et maximales relevées sur les cours d'eau existent.

Mme BENESTEAU, Areva

Le confirme et précise que ces données sont transmises à l'administration. Les données moyennées sont issues des prélèvements mensuels. Il n'est pas constaté de variations fortes autour de la moyenne. D'une manière générale, il n'est pas observé de marquage important dans les ruisseaux récepteurs.

M. GENET, Association pour la sauvegarde de la Gartempe

S'enquiert des impacts des produits chimiques de traitement sur le milieu récepteur.

Mme BENESTEAU, Areva

A fait le choix de concentrer sa présentation sur les valeurs radiologiques. Elle précise que le baryum et l'aluminium sont mesurés dans le milieu récepteur lorsqu'ils sont utilisés en traitement dans une station de traitement des eaux.

Mme LUQUET de SAINT-GERMAIN, Areva

Indique qu'à la demande des membres de la CSS, ces autres valeurs pourront être présentées lors de la prochaine réunion.

M. GENET, Association pour la sauvegarde de la Gartempe

Explique que la totalité des éléments retrouvés dans les rejets a toujours été prise en compte, notamment dans le cadre des travaux menés par le GEP.

M. BAYLE, Sources et Rivières du Limousin

Rappelle qu'était préconisée, en 2009, la suppression du traitement chimique par le sulfate d'alumine.

Mme BENESTEAU, Areva

Confirme que des études sont menées pour trouver d'autres alternatives aux traitements chimiques. Le sulfate d'alumine ne convient pas au traitement de tous les types de rejets.

Mme HUBERT, DREAL

Explique qu'elle reste en attente d'éléments de réponse sur les traitements alternatifs des eaux, dans le cadre du PNGMDR de la part de l'ASN et du Ministère.

Mme LUQUET de SAINT-GERMAIN, Areva

Ajoute que les études sont en effet menées depuis 2009 et nécessitent du temps, car elles intègrent plusieurs phases, à commencer par les travaux en laboratoire. Puis, un pilote semi-industriel permettant de traiter un demi-mètre cube d'eau par heure a été expérimenté en 2014 et 2015. Suite à cela, seront réalisés, à partir de la fin 2016 et pour une année, des travaux sur le site d'Augères visant à modifier la station de traitement pour valider une nouvelle alternative de traitement.

M. GENET, Association pour la sauvegarde de la Gartempe

Suggère que les travaux menés par Areva relatifs au traitement des rejets dans le milieu récepteur soient inscrits dans l'ordre du jour défini par le bureau, lorsqu'il se réunit. Il précise n'être pas convié à ces réunions en sa qualité de suppléant.

Mme LUQUET de SAINT-GERMAIN, Areva

En prend note.

Mme MARTIN, Sous-Préfète de Bellac et de Rochechouart

Explique que le bureau dans lequel les associations sont représentées a défini cet ordre du jour. Elle invite le représentant des associations siégeant au bureau à se rapprocher de ses homologues qu'il représente afin de connaître les points qu'ils souhaitent voir évoqués en CSS.

Bilan des travaux sur l'étang de la Cruzille (AREVA)

Mme LUQUET de SAINT-GERMAIN, Areva

Donne lecture du rapport.

Mme COULOUMY, Mairie de Saint-Sylvestre

S'étonne que la municipalité n'ait pas été prévenue du projet de mise en eau de la zone humide, d'autant que le site évoqué n'est pas clôturé et reste fréquenté par les promeneurs.

Mme LUQUET de SAINT-GERMAIN, Areva

Regrette l'absence de communication auprès de la municipalité. La mise en eau n'est cependant pas effective et ne le sera pas avant 2017. De plus, l'usage actuel du site sera inchangé, le chemin mentionné passant déjà le long de cette zone marécageuse.

Mme HUBERT, DREAL

Indique que la mairie a nécessairement été informée des travaux, car l'arrêté préfectoral afférent lui a été adressé en 2012.

Mme LUQUET de SAINT-GERMAIN, Areva

Assure qu'elle informera Mme COULOUMY de la mise en eau espérée en 2017 et l'invite à venir visiter le site.

M. GALLIOT, Limousin Nature Environnement

Note que les travaux ne sont pas sans impact sur le milieu naturel notamment le busage du ruisseau. Il suggère d'opérer un suivi sur cette zone humide. Il demande si un refus de mise en eau est envisageable par les autorités.

M. HUART, DREAL

Fait valoir qu'un arrêté relatif à la loi sur l'eau a été pris. Il précise que la demande de dérogation au titre des espèces protégées est en cours d'instruction auprès du service compétent de la DREAL et qu'il convient à ce stade de ne pas présager de son issue.

M. MOULIN, DDT

Estime qu'il est compliqué de se prononcer tant que l'étude sur la demande de dérogation aux espèces protégées n'est pas totalement instruite.

M. GENET, Association pour la Sauvegarde de la Gartempe

Préconise de clôturer la zone humide, qui n'est plus une zone naturelle puisqu'elle a vocation à devenir une zone de traitement. Concernant la mise en eau du système de traitement des eaux issues de l'ancien site Henriette, il demande que la CSS bénéficie d'un suivi de cette mise en eau et plus généralement, d'une présentation sur l'efficacité des tourbières, sur la périodicité du changement de la tourbe et la pertinence des zones humides comme traitement des radionucléides.

Mme LUQUET de SAINT-GERMAIN, Areva

Indique que si ce point est proposé à l'ordre du jour par le bureau, il sera naturellement présenté en CSS. Les paramètres sur les capacités d'absorption de la tourbe sont suivis par les équipes R&D d'Areva dans le cadre des travaux du PNGMDR et doivent être étudiés à long terme.

M. GENET, Association pour la Sauvegarde de la Gartempe

S'enquiert, en référence à l'étang de la Crouzille, des capacités d'absorption des radionucléides dans ces zones et de l'efficacité dans le temps de ces capacités. Il souhaite savoir si cet élément sera suivi par l'exploitant.

Mme LUQUET DE SAINT-GERMAIN, Areva

Confirme que ce système, déjà utilisé, a fait ses preuves. Le site sera suivi afin de mesurer régulièrement la qualité de la tourbe de façon à la changer avant qu'elle ne devienne inefficace.

Mme COULOUMY, Mairie de Saint-Sylvestre

Explique que l'étang de la Crouzille issu d'un captage appartient à la ville de Limoges et, à ce titre, est clôturé. La partie non clôturée est communale et privée et restera sans clôture.

M. GENET, Association pour la Sauvegarde de la Gartempe

Rappelle qu'à son avis, le secteur de la tourbière devrait être clôturé.

Qualité des eaux du lac de Saint-Pardoux (DREAL)

Mme MARTIN, Sous-Préfète de Bellac et de Rochechouart

Signale que ce point a été inscrit à la demande de Monsieur Gatet, Association Sources et Rivières du Limousin

Mme HUBERT, DREAL

Donne lecture du rapport.

Résultat de la campagne de mesures des sédiments dans le lac de Saint-Pardoux (AREVA)

Mme BENESTEAU, Areva

Donne lecture du rapport.

M. GENET, Association pour la Sauvegarde de la Gartempe

Note une similitude entre les résultats de la carotte 10 de 2016 et le marquage historique. Il demande si ce marquage ne serait pas dû au marquage historique / petite zone non curée en 2006.

Mme BENESTEAU, Areva

Le suppose également, compte-tenu de la faible ampleur de la zone marquée.

M. GENET, Association pour la Sauvegarde de la Gartempe

Demande des précisions sur ce qui est prévu pour le site du Silord.

Mme HUBERT, DREAL

Répond que le traitement actuel est poursuivi et que des réflexions ont lieu dans le cadre du dépôt du dossier d'arrêt définitif des travaux (DADT) pour améliorer la station de traitement en la rendant la plus passive possible.

M. GALLIOT, Limousin Nature Environnement

Demande des précisions sur le dossier de fin de travaux pour le Silord et s'enquiert de la date de changement de statut de ce site.

Mme LUQUET DE SAINT-GERMAIN, Areva

Explique que le DADT est un dossier d'arrêt définitif des travaux, présentant les travaux. Il constitue la première étape à l'arrêt de sites. Or, pour l'ensemble des sites, la plupart des travaux ont été réalisés. Le DADT vise donc à régulariser la situation administrative des sites. Au cours de cette première étape, l'administration peut demander la tenue de travaux supplémentaires. Durant la deuxième étape, l'administration confirme que les travaux ont bien

été effectués, que la surveillance a été suivie et que le site peut sortir de la police des mines. Le dossier de SILORD sert de « pilote » dans le cadre d'une instruction ministérielle non encore publiée qui vise à préciser le contenu de ces dossiers.

M. LEGAY prend congé de la séance à 12 heures 30.

M. BAYLE, Sources et Rivières du Limousin

Croit se souvenir, en référence aux prélèvements effectués dans l'anse de Chabannes, qu'en 2006 avait été mis en place un piège à sédiments à l'issue du curage. Un comité de pilotage du site avait également été installé auquel SRL n'a pas été convié. M. BAYLE demande si la DREAL est informée, depuis 2009, des travaux du comité de pilotage, du piège à sédiments et, le cas échéant, des résultats des prélèvements.

Mme HUBERT, DREAL

souligne que la présentation des résultats de ce comité était l'objet du point précédent. Elle précise qu'un piège à sédiments ne sert pas - contrairement à ce que son nom pourrait laisser croire - à rattraper tous les sédiments arrivant dans la rivière, mais qu'il est un outil pour capter et mesurer les matières en suspension, ces matières étant les précurseurs des sédiments.

M. GENET, Association pour la Sauvegarde de la Gartempe

Demande si le nouveau système de traitement de la station d'Augères sera suffisamment efficace en cas de forte pluviométrie.

Mme BENESTEAU, Areva

Répond que c'est l'objectif des travaux menés : la station n'est pas modifiée et seul le premier bassin de décantation est aménagé pour créer un système de filtration sur lit de boues. Les trois autres bassins resteront ainsi en décantation. Le suivi qui est mené permettra de mesurer l'efficacité de ce nouveau mode de traitement sur une année complète, y compris en cas de forte pluie.

M. BAYLE, Sources et Rivières du Limousin

Demande si les sédiments qui seront captés dans le bassin de décantation lors de la vidange du lac, feront l'objet de mesures radiologiques.

Mme BENESTEAU, Areva

Laisse le soin au Conseil départemental, qui pilote la vidange, de répondre à cette question.

Mme COULOUMY prend congé de la séance à 12 h 45.

Désignation d'un représentant du collège « salariés » au bureau de la CSS

Mme MARTIN, Sous-Préfète de Bellac et de Rochechouart

Rappelle que l'arrêté préfectoral prévoit la représentation du collège salarié en CSS, par quatre salariés protégés. Il est proposé de ne pas inscrire nommément ces salariés, ce qui permettrait de bénéficier de leur présence en CSS plus facilement.

M. SCHIRA, Areva

Explique que cinq personnes ont été identifiées pour ce faire. Il serait plus simple pour Areva, qui doit les rendre disponibles pour la quinzaine de commissions où ils siègent, que ces représentants ne soient pas nommés.

Mme MARTIN, Sous-Préfète de Bellac et de Rochechouart

Ne constatant aucune opposition à cette proposition, acte que le collège salariés ne sera plus nominatif.

12 heures 45 – Clôture de la réunion
